

## VOTRE COTISATION FNAIM DEPARTEMENTALE ET NATIONALE

Les totaux ci-dessous comprennent les cotisations FNAIM Côte d'Azur + Fédération nationale

### Obligations de formation :

Chaque cabinet rejoignant la FNAIM doit suivre, pendant ses 2 premières années d'affiliation :

- une demi-journée de formation "nouvel adhérent" sur la déontologie FNAIM et ses services;
- et 14 h de formation FNAIM adaptées à sa spécialité ou un stage d'intégration de 4 jours.

Le suivi de ce stage d'intégration de 4 jours peut être rendu obligatoire par le Conseil d'administration procédant à l'admission.

A partir de la 3ème année, tout adhérent FNAIM est tenu de suivre par an au moins 14 h de formation. Certaines de ces formations sont offertes par la FNAIM Côte d'Azur. D'autres sont susceptibles d'être prises en charge par l'organisme collecteur de la taxe sur la formation continue.

### TOTAL HT COTISATIONS FNAIM PAR AN\*

\* sous réserve de modification des cotisations par les Assemblées générales annuelles

2022				2023	A partir de 2024	
Quel que soit votre chiffre d'affaires				Quel que soit votre chiffre d'affaires	selon votre tranche de chiffre d'affaires HT de l'année n-2	
919,25 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez au 1 <sup>er</sup> trimestre	612,50 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez au 2 <sup>ème</sup> trimestre	306,75 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez au 3 <sup>ème</sup> trimestre	Gratuit jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez au 4 <sup>ème</sup> trimestre	1 335 €	CA HT de 0 à 100 000 €	1 733 €
					de 100 001 à 300 000 €	2 505 €
					de 300 001 à 500 000 €	2 919 €
					de 500 001 à 750 000 €	3 278 €
					de 750 001 à 1 500 000 €	3 685 €
					de 1 500 001 à 4 500 000 €	4 708 €
					supérieur à 4 500 000 €	6055€ + 0,05% du CA

Cotisation HT pour établissement secondaire : 500 € par établissement secondaire

### NOTICE SUR LES COTISATIONS FNAIM

#### 1 - La cotisation départementale

Elle est due à la Chambre FNAIM de l'Immobilier des Alpes-Maritimes, dont votre cabinet est adhérent.

#### Elle finance notamment les services suivants :

- Actions de lobbying départemental. Présence dans les instances socio-professionnelles et administratives, défense de votre profession).
- Communication. Salons de l'immobilier et de la Copropriété, présence dans les médias locaux.
- Assistance administrative. Délivrance et modification des cartes professionnelles et attestations collaborateurs.
- Renseignements juridiques.
- Réunions professionnelles d'information et groupes de réflexion par activité.
- 14 heures de formation par an pour le Dirigeant et tous ses collaborateurs.

#### 2 - La cotisation fédérale

Elle est due à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), dont la Chambre 06 est adhérente.

#### Elle finance notamment les services suivants :

- Actions de lobbying auprès de 20 instances nationales (Gouvernement, parlementaires, etc...).
- Service juridique (consultations, revues).
- Communication, notoriété de la FNAIM.
- Formations de l'Ecole Supérieure de l'Immobilier.
- Site internet [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) pour la diffusion de vos offres de vente et de location.
- Site extranet [www.fnaim.org](http://www.fnaim.org). Téléchargement d'imprimés professionnels, veille juridique.

